MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260605-20260605_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : **27/05/2026**

Membres Présents : **Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline, , Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.**

Excusé (es)/ Absent (es) :

Secrétaire de séance :**M. BOUFFORT Frédéric**

Réf :	**20260605_11**	**Délibération participation école publique de Saint Georges 2025-2026**

Madame Bannier, Mairesse de Poilley présente aux membres du Conseil Municipal la demande de la Mairie de St Georges de Reintembault, concernant la participation de la commune de Poilley aux charges de fonctionnement de l'école publique, pour l'année 2025_2025 pour 2 enfants en classe élémentaires.

La présence des élèves est constatée par période et leur coût est calculé.

Poilley	nombre	coût	Total
élémentaires	2	426,81 €	853,62 €
maternelles		1 467,87 €	0,00 €
Total	2		853,62 €

Le montant total s'élève **à 853.62 €**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De participer aux charges de fonctionnement de l'école Publique de St Georges de Rlt pour un montant de 853.62 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 10/06/2026
Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)